

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 février 2020 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Sont également présents :

Patrick Denis, directeur Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
Francine Thibodeau, adjointe cabinet du maire et à la direction générale

Asbence : Michel Mendes

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-02-13.019

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2020-02-13.020

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 27 janvier 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-02-13.021

D'OCTROYER des contributions financières aux organismes suivants :

Société canadienne du cancer/ campagne de la jonquille	282 \$
Comité des Loisirs des Cascades/ activités 2020	500 \$
C.S.S.M.I./ reconnaissance action bénévole	325 \$
Club des Lions/ activités de l'âge d'or	100 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Élections municipales 2021 – Reconduction des districts électoraux

CONSIDÉRANT l'adoption, le 11 juillet 2008, du Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Deux-Montagnes en six (6) districts électoraux (Règl. n° 1330) ;

CONSIDÉRANT la reconduction de la division des districts électoraux pour les élections municipales 2013 et 2017 ;

CONSIDÉRANT que la division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à la Commission de la représentation électorale de confirmer à la Ville qu'elle remplit les conditions requises pour procéder à la reconduction de la même décision du territoire en districts électoraux ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-02-13.022

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

2.3 Appui à la Ville de Saint-Eustache pour le projet d'acquisition de l'Autodrome Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que les nuisances générées depuis des dizaines d'années par cette entreprise, dont le bruit, la pollution, la poussière et les aspects environnementaux sont des motifs auxquels il faut s'attarder;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Deux-Montagnes, à l'instar de certaines villes voisines, subissent ces nuisances depuis de trop nombreuses années ;

CONSIDÉRANT que les solutions proposées par la Ville de Saint-Eustache pour mettre fin à ces nuisances impliquent un changement d'usage et d'utilisation sur cet emplacement ;

CONSIDÉRANT que la proposition de requalification envisagée du site permettra enfin de redonner aux citoyens de la région une meilleure qualité de vie à laquelle ils ont droit.

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-02-13.023

D'APPUYER la Ville de Saint-Eustache dans son projet d'achat de l'Autodrome Saint-Eustache.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2020
- Commission circulation et toponymie du 29 janvier 2020

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux (Règl. 1615)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux (Règl. 1615).

Madame Manon Robitaille dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet d'augmenter la rémunération du maire et d'ajouter une rémunération additionnelle aux élus qui siègent sur différents comités.

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454).

Madame Micheline Groulx Stabile dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de prévoir une modification des tarifs pour la location de certains plateaux récréatifs.

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2020

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2020 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 783 466,00 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	588 390,86 \$

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

6.2 Embauche de personnel cadre – Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT la restructuration administrative de la Gestion du Territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-02-13.024

D'ENGAGER monsieur Gabriel Persechino à titre d'employé cadre, au poste de Directeur des Travaux publics à compter du 17 février 2020, avec une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

6.3 Confirmation de permanence – Chargé de projets à la direction du génie et des services techniques

CONSIDÉRANT que Monsieur Achille Kagambega a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benoit Ferland, directeur général, datée du 5 février 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-02-13.025

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Achille Kagambega, à titre d'employé-cadre permanent, au poste de chargé de projets à la direction du génie et des services techniques et ce, rétroactivement à sa date d'embauche, le 2 juillet 2019.

ADOPTÉE

6.4 Confirmation de permanence – Chef de division au Service de sécurité des incendies

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Laurin a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benoit Ferland, directeur général, datée du 5 février 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-02-13.026

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Stéphane Laurin, à titre d'employé-cadre permanent, au poste de chef de division au Service de sécurité des incendies et ce, rétroactivement à sa date d'embauche, le 8 juillet 2019.

ADOPTÉE

6.5 Changement de cabinet de Services juridiques pour Lavery avocats – Négociation de la convention collective avec le syndicat des pompiers

CONSIDÉRANT la complexité du dossier de négociation pour le renouvellement de la convention collective des pompiers ;

CONSIDÉRANT la nouvelle Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (RLRQ, c. R-8.3) ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-02-13.027 DE RETENIR les services du cabinet Lavery avocats, pour représenter la Ville dans le cadre de la négociation de la convention collective des pompiers.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.416

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-02-13.028 D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N° Adresse des travaux	Nature de la dérogation
<p>A) 561, 20^e Avenue (lot 3 916 611)</p> <p>(Demande n° 2020-00007)</p>	<p>De régulariser l'implantation des éléments accessoires suivants, pour une habitation résidentielle contiguë existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une unité de climatisation murale, sur la ligne mitoyenne au lieu de 2 m de la ligne mitoyenne ; - d'un patio en cour arrière, à une distance de 0,6 m de la ligne mitoyenne au lieu de 1 m ; - d'un l'escalier extérieur en cour avant, à une distance de 0,3 m de la ligne mitoyenne au lieu de 1 m.

ADOPTÉE**7.2 Demande d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-02-13.029

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	400, 21 ^e Avenue (lot 1 975 967)	D'approuver la demande de PIIA n° 2020-00002 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par la conversion de l'abri d'auto en pièce habitable. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en bois comme sur la façade existante et d'une pierre de type fiels stone, tel que démontré sur l'image couleur soumise.

ADOPTÉE**7.3 Contrat pour la disposition des matières résiduelles (Appel d'offres DM02-2010) – Renouvellement 2020-2025**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, le 11 mars 2010, à l'adjudication à BFI usine de triage Lachenaie Ltée du contrat pour la disposition des matières résiduelles pour les années 2010 à 2015, avec deux options de renouvellement de 5 ans chacune ;

CONSIDÉRANT que la Ville a exercé son option de renouvellement pour les années 2015 à 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer la dernière option de renouvellement, soit de 2020 à 2025 ;

CONSIDÉRANT que BFI Usine de triage Lachenaie est devenue Complexe Enviro Connexions Ltée,

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2020-02-13.030 D'EXERCER l'option de renouvellement (2020-2025) du contrat pour la disposition des matières résiduelles avec la compagnie *Complexe Enviro Connexions Ltée*, selon les règles d'indexation prévues aux documents d'appel d'offres DM02-2010.

ADOPTÉE

8. Travaux publics

8.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2020 – GT2020-01

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseur	Montant
Paul Grand'Maison Inc.	51 477,76 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Gilles Gemus, surintendant aux travaux publics, en date du 4 février 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2020-02-13.031 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2020 à *Paul Grand'Maison Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 51 477,76 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2020-01. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631 02.417.00.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631, 02.718.00.631, 02.717.01.632 et 02.797.01.632.

ADOPTÉE

8.2 Appel d'offres GT2017-024 – Service de remorquage de véhicules – Renouvellement année 2020

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2020-02-13.032 D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2020 du contrat pour le service de remorquage de véhicules avec *Station-Service Henri-Pilon Ltée*, selon les règles d'indexation prévues aux documents d'appel d'offres GT2017-024.

ADOPTÉE

9. Loisirs et Développement communautaire

9.1 Classique Moustique de la ringuette - Don d'heures de glace

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes concernant une sollicitation de gratuité d'heures de glace pour la 4^{ième} édition de la Classique Moustique de la ringuette qui aura lieu le 28 mars 2020, à l'aréna l'Olympia ;

CONSIDÉRANT que la journée se déroule le samedi 28 mars 2020 de 8 h à 12 h ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2020-02-13.033

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes une gratuité d'heures de glace à l'aréna Olympia, dans le cadre de la Classique Moustique de la ringuette, le 28 mars 2020, pour un maximum de 4 heures.

ADOPTÉE

9.2 Fête du Canada 2020 - Demande d'aide financière et permis d'alcool

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 3 février 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-02-13.034

DE VERSER une aide financière au montant de 20 000 \$ au Comité de la fête du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool pour cette journée du 1^{er} juillet.

D'AUTORISER le Comité de la fête du Canada à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h15.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

9.3 Association de crosse de Saint-Eustache - Demande de gratuité pour l'utilisation de la dalle de béton -

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de crosse de Saint-Eustache concernant une sollicitation de gratuité d'heures de location de la dalle de béton à l'aréna Olympia pour leur tournoi qui se tiendra du 28 au 31 mai 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2020-02-13.035

D'ACCORDER à l'Association de crosse de Saint-Eustache une gratuité d'heures de location de la dalle de béton à l'aréna Olympia, dans le cadre de leur tournoi annuel qui se tiendra du 28 au 31 mai 2020, pour un maximum de 40 heures.

ADOPTÉE

9.4 Système d'éclairage de l'aréna Olympia- Demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

CONSIDÉRANT que le système d'éclairage de l'aréna Olympia est désuet et énergivore ;

CONSIDÉRANT que le rapport reçu par la firme d'ingénieur Martin Roy et Associés ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lance un nouvel appel de projet comportant une aide financière ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de présentation de projet doit être rempli avant le 21 février 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2020-02-13.036

Que la Ville de Deux-Montagnes dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, pour le projet de remplacement du système d'éclairage de l'aréna Olympia : Le Directeur général est autorisé à signer les documents officiels qui accompagnent la demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h55.

Huit (8) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h12.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques